

# MEMORANDUM

## AU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES

1. Nous, Cardinal, Archevêques et Evêques de l'Eglise catholique en République Démocratique du Congo, réunis en Comité Permanent du 09 au 14 février 2004 ; fidèles à notre mission de Pasteurs du peuple de Dieu qui se trouve en ce pays ; solidaires de la souffrance qu'endure notre peuple depuis le déclenchement en 1996 d'une longue guerre dont le bilan en vies humaines est le plus lourd du Continent depuis la période de l'esclavage, avons pris la résolution d'adresser à Votre Excellence un mémorandum par lequel nous exprimons en premier lieu la reconnaissance de notre peuple envers le système des Nations Unies, présentons ensuite le triste bilan de la guerre, nos préoccupations au sujet de la paix et de la justice dans notre pays ainsi que dans la sous-région des Grands Lacs, et enfin vous soumettons nos propositions.

2. La Conférence Episcopale Nationale du Congo élève la voix au nom des millions de Congolaises et Congolais qui ont bénéficié et bénéficient encore de l'assistance du système des Nations Unies à travers leurs agences spécialisées. Cette aide soulage tant soit peu la souffrance d'innombrables personnes abandonnées, notamment dans les secteurs de la santé, de l'alimentation et de l'éducation. Cette assistance a permis de maintenir l'espoir aux moments les plus sombres de l'histoire de notre pays.

3. Notre reconnaissance s'adresse particulièrement à Votre Illustre Personne pour les efforts que vous ne cessez de déployer afin de mettre fin à la guerre.

4. Dans la crise qui secoue notre pays, nous nous souvenons des pertinentes résolutions prises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, notamment la résolution 1234 du 9 avril 1999 établissant l'agression de notre pays par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi ; la résolution 1291 du 24 février 2000 créant la Mission d'Observation des Nations Unies au Congo (MONUC) ; la lettre de Votre Excellence du 15 octobre 2002 au Président du Conseil de Sécurité instituant la Commission d'enquête sur les pillages et l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo ; ainsi que la résolution 1493 du 28 juillet 2003 qui modifie le mandat de la MONUC en renforçant ses pouvoirs d'action sur le terrain au profit de la population congolaise.

5. Par cet ensemble de résolutions, le Conseil de Sécurité cherche à **rétablir le droit bafoué** et à répondre aux aspirations légitimes du peuple congolais **qui n'a jamais voulu de la guerre ni de la balkanisation du pays**. *«L'unité nationale, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République Démocratique du Congo ne sont pas négociables »*<sup>1[1]</sup>.

---

## Rappel du bilan de la guerre

6. En cinq ans d'affrontements, le bilan de cette guerre injustifiée n'est pas encore fait. Mais l'on sait que près de 3 millions de Congolaises et Congolais sont morts, les uns fauchés par les balles, les autres emportés par la faim et les maladies que l'on aurait soignées s'il n'y avait pas eu de guerre. A ce jour, notre pays bat le record des déplacés de guerre, avec environ 1,5 millions de personnes qui vivent dans des conditions très précaires et qui sont la preuve vivante de la prise en otage du peuple congolais par ceux qui ont conçu ou exécutent le plan de guerre. Que de familles détruites ! Que d'orphelins ! Que de viols ! Que d'estropiés ! Que d'enfants arrachés à leurs familles, soustraits à l'éducation à l'humanité pour être enrôlés de force dans la guerre ! Des dizaines de milliers d'enfants congolais apprennent ainsi à tuer leurs frères !

7. Outre les pertes en vies humaines, la guerre a engendré des fissures graves dans la nation. On a semé, à dessein, la haine dans les cœurs des fils et filles du pays, tentant ainsi de briser l'édifice construit en un siècle d'histoire commune. Un pillage systématique des richesses du pays est organisé : exploitation illégale de nos ressources minières, destruction de nos parcs et réserves naturelles, destruction des infrastructures, notamment les infrastructures sociales comme les écoles, les hôpitaux et les églises. Qui pis est, dans un pays où le peuple est très attaché au sacré, les envahisseurs ont profané des lieux de culte et ont commis d'autres abominations dans l'objectif de saper l'autorité morale et de l'Eglise et du pouvoir traditionnel, en vue de faire perdre au peuple ses repères fondamentaux.

Excellence Monsieur le Secrétaire Général,

8. Comme vous le savez, cette guerre est la plus meurtrière que le Continent africain ait connue. D'aucuns la qualifient, à juste titre, de première guerre mondiale africaine. Car non seulement elle a impliqué plus de neuf Etats africains avec leurs parrains occidentaux, mais elle concerne aussi les intérêts vitaux du Continent. Pourtant, les richesses pour lesquelles on se bat en République Démocratique du Congo, certes propriété inaliénable du peuple congolais, appartiennent également au patrimoine africain. L'exploitation rationnelle de ces richesses permettrait sans nul doute de résoudre nombre de problèmes à travers le Continent. Le coup porté contre la République Démocratique du Congo l'est inévitablement contre les peuples d'Afrique, et donc contre l'humanité entière.

9. Conscients de ce que ces politiques délibérées de destruction planifiée de notre peuple ont fait de la RDC, nous remercions toutes les personnes qui agissent pour la paix dans le monde, en général, et pour mettre fin à la guerre dans notre pays, en particulier. Elles travaillent à l'avènement d'un monde juste et épris de paix. A la suite du Christ, notre Maître et Seigneur, nous disons : « **Heureux les artisans de paix, ils seront appelés fils de Dieu** » (Matthieu 5, 9).

## Nos préoccupations

10. Malgré les accords et les rapprochements entre les gouvernements et les belligérants, nous déplorons la persistance des combats et des pillages sur le terrain, à l'Est de la RDC

11. De notre point de vue, il apparaît clairement que les pays agresseurs sont instrumentalisés par des puissances étrangères qui leur apportent le soutien politique, financier et militaire. Les rapports du Conseil de Sécurité sur les pillages des ressources naturelles et économiques de la RDC l'ont confirmé.

12. Dans la sous-région des Grands Lacs, il circule des quantités impressionnantes d'armes qui alimentent les conflits en liaison avec les exploitations frauduleuses du bois, du café, ainsi que des mines de diamant, d'or et de coltan. Nous savons que la plupart des armes légères proviennent de certains pays limitrophes.

13. Sur ce volet militaire, il circule dans la région trop de personnes armées, dont un grand nombre échappe au contrôle des commandements militaires reconnus. Même ceux qui sont recensés constituent une source permanente d'insécurité pour la population civile, à cause du manque d'encadrement.

14. Sur le plan politique, la République Démocratique du Congo déploie des efforts louables pour mettre fin à la crise de légitimité des institutions qui est l'une des causes de la guerre. Par contre, les régimes en place dans les pays agresseurs ne nous semblent pas s'attaquer sérieusement aux causes de leurs conflits internes qui débordent toujours vers la République Démocratique du Congo. C'est du reste ce que déclaraient, il y a près de cinq ans, les Evêques de trois pays des Grands Lacs : **« Une paix durable ne peut être effective que dans le dialogue entre les différents fils de chacun de nos pays. Ce dialogue doit viser une réconciliation sincère, fondée sur la justice et le pardon. Ce dialogue doit viser à l'établissement d'un ordre constitutionnel consensuel et à l'instauration d'un Etat de droit porté par une culture démocratique »**<sup>2</sup>[2].

## Nos propositions

### a. Pour asseoir la paix dans notre pays et dans la sous - région

15. La Conférence Episcopale Nationale du Congo estime indispensable la signature solennelle d'une déclaration de fin de guerre par les belligérants. Cette déclaration doit être assortie de sanctions encourues par toute personne ou tout mouvement qui relancerait les hostilités. Parmi ces sanctions, il doit y avoir la disqualification dans le processus électoral, la destruction par la MONUC de la base logistique militaire, la mise hors-la-loi du mouvement politique responsable de la violation de cet accord, ainsi que l'ouverture d'un dossier judiciaire contre les dirigeants du mouvement devant la Cour Pénale Internationale. Par cette déclaration, on ordonnera la dissolution des milices. En dehors de l'Armée Républicaine, on ne

---

peut reconnaître aucune existence légale à des groupes armés, qu'il s'agisse des forces d'autodéfense locales, des milices personnelles, voire des troupes maintenues, en dehors de l'Armée nationale intégrée.

16. La solution à la crise interne ayant trouvé partiellement un début de solution (Accord de Pretoria et Gouvernement d'union nationale), la Conférence Episcopale Nationale du Congo estime que le moment est venu de tenir la conférence internationale sur la région des Grands Lacs sous l'égide de l'ONU et de l'Union Africaine. Cette conférence devra aboutir, entre autres, à la **signature d'un pacte de non-agression** entre les Etats de la sous-région des Grands Lacs, pacte assorti des sanctions prévues à cet effet. Les Evêques catholiques de la République Démocratique du Congo sont prêts à apporter leur modeste contribution pour la réussite de cette initiative.

17. Sur le plan économique, la Conférence Episcopale Nationale du Congo souhaite instamment la tenue, sous l'égide des Nations Unies, d'une conférence internationale réunissant les multinationales, les représentants des pays du G8 et le Gouvernement congolais pour mettre fin à la criminalisation de l'économie congolaise. Cette conférence économique est une urgence et une nécessité pour notre pays. Elle sera l'occasion de faire la lumière sur les marchés litigieux passés entre les investisseurs et les belligérants, en même temps qu'elle servira à élaborer des contrats en bonne et due forme avec la RDC. De même, l'épiscopat insiste sur l'exigence de préserver la faune et la flore congolaise, et d'épargner pour les générations futures les ressources financières provenant de l'exploitation des minerais épuisables. Les résolutions fondamentales prises lors de cette conférence seront exécutoires et assorties de sanctions.

18. En vue de réduire au minimum le risque de guerre entre Etats de la Sous-région, la Conférence Episcopale Nationale du Congo propose que sous l'égide des Nations Unies, il soit institué un cadre permanent de concertation entre les Chefs d'Etats du Rwanda, du Burundi, de l'Ouganda et de la RDC.

19. Attentifs aux signes des temps, les Evêques de la RDC encouragent le Conseil de Sécurité des Nations Unies à poursuivre les programmes de désarmement de la planète, notamment en décrétant la cessation de la fabrication d'armes et en élargissant le programme du désarmement, du domaine nucléaire aux autres types d'armes automatiques fabriquées dans l'intention de tuer les êtres humains. L'évolution actuelle de notre monde tend vers la fin des armées conçues comme des machines de la mort, en faveur des armées qui soient au service du développement, de la paix et de la fraternité.

#### **b. Pour réparer les torts causés par la guerre et reconstruire le pays**

20. La Conférence Episcopale Nationale du Congo soutient la création d'un Fonds de Solidarité Internationale pour la RDC. Ce fonds spécial, non remboursable, servira à : réparer les dommages subis par la RDC depuis 1994, lesquels ont été provoqués par la présence massive des réfugiés d'une part, et par les agresseurs, leurs commanditaires et leurs complices congolais, d'autre part ; reconstruire les villes et villages détruits par la guerre ; construire, à travers tout le territoire national, des infrastructures, notamment les routes de desserte agricole dans les collectivités

locales et des infrastructures sociales (écoles, centres universitaires, centres de santé, etc.) Ce fonds de solidarité internationale n'annule en rien le devoir et l'obligation de justice et de réparation qui s'imposent de la part des pays agresseurs vis-à-vis du peuple congolais pour les dommages leur infligés.

21. Que l'ONU s'engage résolument à soutenir la « Commission Vérité et Réconciliation » de la RDC, afin que justice soit rendue aux victimes. Ainsi pourra-t-on faciliter le pardon mutuel et la réconciliation entre le peuple et ses dirigeants, les dirigeants entre eux, le peuple avec lui-même, ainsi que entre les dirigeants et les peuples de la sous-région des Grands Lacs.

22. La RDC ne retrouvera la paix et la stabilité que moyennant le respect de la Constitution, l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes ; l'installation pacifique des institutions légitimes issues de celles-ci ; et le soutien des institutions de la jeune démocratie par la Communauté Internationale. Aussi l'épiscopat congolais demande-t-il au Conseil de Sécurité des Nations Unies de faire respecter le calendrier de l'Accord global et inclusif, et d'y apporter un appui financier et logistique conséquent.

### **Conclusion**

Excellence Monsieur le Secrétaire Général,

23. La réponse favorable aux présentes propositions que nous, Pasteurs du Peuple de Dieu qui est au Congo, soumettons à Votre sage appréciation, permettra, à coup sûr, à la société congolaise de repartir d'un bon pied et d'occuper la place qui lui revient dans le concert des Nations.

### **Bénédiction**

24. Nous prions le Seigneur Dieu de daigner apporter à Votre Excellence la lumière et la sagesse nécessaires, en vue de bien conduire les institutions de l'Organisation des Nations Unies, qui représentent l'espoir et la conscience de l'humanité, afin que, grâce à elle, le monde connaisse la paix et la sécurité.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Secrétaire Général,  
l'expression de notre haute considération.

Fait à Kinshasa, le 14 février 2004